

Valorisation du carbone stocké par les systèmes agroforestiers



Le marché du carbone : de quoi parle-t-on ?



2 marchés de crédits carbone

- **Le marché de conformité :**
 - Obligatoire pour les entreprises fortement émettrices
 - Possibilité de générer des crédits, si émissions supérieures aux quotas, pour éviter le paiement d'une taxe
 - Prix selon cours du marché
- **Le marché volontaire :**
 - Pas de contrainte réglementaire
 - Marché de gré à gré, selon l'intérêt de l'entreprise (bien valorisé si offre des co-bénéfices et un attrait)
 - Achat de crédits carbone pour afficher une « neutralité carbone » de leur activité, garantis par des labels ou « standards de certification »
 - Pas de cadre de certification existant en France entre 2012 et 2019

Le marché du carbone volontaire

Ouvert aux entreprises et collectivités qui souhaitent, de manière volontaire, financer des projets de séquestration de CO₂ et/ou réduction de GES

Complète, les efforts de réduction des GES des financeurs. En moyenne les acheteurs de crédits carbone progressent 2 fois plus vite que les autres dans la réduction des GES (source Ecosystem Marketplace)

Les projets labellisés répondent à des critères et sont audités : ADDITIONNALITÉ, MESURABILITÉ, PERMANENCE, UNICITÉ, TRANSPARENCE ET VÉRIFIABILITÉ. Mais tous les projets ne sont pas labellisés.

Prix très variables : de 1 à 300€/T eq CO₂. Moyenne à 6€/T tous projets confondus.

Projets label bas carbone : moyenne à 33€/T

Le Label Bas Carbone

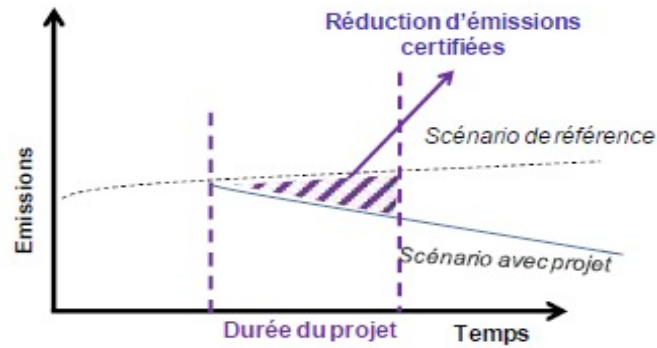


Déposez votre projet en 5 étapes

LABEL BAS CARBONE

= cadre de certification

Comptabilisation des Réductions d'Emissions de GES qu'un projet territorial vend de gré à gré



1

Notification

2

Demande de validation

3

Instruction par le ministère et validation

4

Vérification

5

Reconnaissance des réductions d'émissions

Les méthodes approuvées par le ministère



➤ 3 méthodes en forêt validées

- Boisement de terres non forestières
- Reconstitution de peuplements forestiers dégradés
- Conversion de taillis en futaie

➤ 4 méthodes en agriculture validées :

- 1 méthode élevage bovin : Carbon Agri
- 1 méthode Haie élaborée par CRA PdL (Carbocage) -> Validée en 2021
- 1 méthode Vergers élaborée par la compagnie des amandiers (et soutenue par Agrosolution)
- 1 méthode Sol en Grandes cultures (Arvalis – Agrosolution)
- Méthode SOBAC sur intrant et agrimethane (Bleu-Blanc-Cœur)

➤ Nouvelles méthodes à venir

- Agroforesterie intra-parcellaire (CdA France) -> En cours de finalisation

➤ Des méthodes à venir : Porc, Volaille, Méthanisation,

Cadre national et historique des méthodes « arbres hors forêt »



- **Valorisation du carbone stocké par les haies**

- De Carbocage (CA Pays de la Loire) vers la méthode Haies du LBC: une méthodologie pour estimer et valoriser le carbone stockée par les haies d'une exploitation gérées durablement (basée sur la réalisation d'un PGDH)

- **Validée et déployée depuis 2021**

➤ Des besoins identifiés sur le terrain d'une méthode qui permette de valoriser également le carbone dans le cadre **de plantations intraparcellaires**

- Les travaux ont été lancés en 2021 dans le cadre de l'Action Thématique Transversale Agroforesterie -> Pilotage CA Aube / CDA France

- **La méthode est en cours de finalisation pour validation par le MTE début 2024...**